



APPEL A SOUTENIR les inculpé.e.s du Collectif francilien de lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Depuis sa création, le collectif est la cible d'une répression systématique.

Le 27 janvier dernier, 15 personnes se sont invité.e.s dans le parc du **château familial des multi-millionnaires François et François-Henri Pinault -actionnaires du groupe VINCI-** pour dénoncer leur responsabilité dans la construction du futur aéroport de NDDL. Un pique-nique, une banderole, des slogans pour signifier que nous faisons fi de l'impunité dont bénéficient Pinault et consorts qui exploitent, expulsent et bétonnent au gré de manœuvres politiques et de grands transferts financiers.

La répression ne s'est pas fait attendre, les visiteurs et visiteuses du domaine ont été placé.e.s en garde-à-vue durant 45 heures, inculpé.e.s de « violation de domicile », « menaces de mort », « refus de se soumettre aux opérations de relevés signalétiques » et « refus de se soumettre aux prélèvements biologiques », ils/elles comparaitront devant le Juge des Enfants au TGI de Paris (1 personne) et au TGI de Versailles (14 personnes).

Le samedi 19 janvier, une cinquantaine de personnes se sont rendues au **chantier des Halles, autre exemple de connivence entre VINCI et des élus PS**. A Paris comme à Notre-Dame-Des-Landes et ailleurs, ils font main basse sur nos vies et nos territoires. De nos mots, slogans et affiches, nous avons recouvert les palissades du chantier, immenses panneaux publicitaires à la gloire d'un Paris uni autour de la consommation.

La répression fut aussi au rendez-vous, deux personnes ont été arrêtées, placées en garde-à-vue pendant 48h, interrogées par le Service d'Investigation Transversale (la police politique), puis déférées. Elles ont été relâchées 70 heures après leur arrestation et comparaitront pour « dégradation de biens privés », « rébellion » et « refus de se soumettre aux prélèvements biologiques », le mercredi 13 mars au TGI de Paris.

Le 16 novembre 2012, deux personnes avaient été arrêtées alors qu'à la veille de la grande manifestation de réoccupation de la ZAD, elles avaient, par quelques inscriptions sur un local de permanence, souhaité rappeler que **le PS a les mains sales**. Elles ont subi 62 heures de détention, des perquisitions à leur domicile et plusieurs auditions par le fameux Service d'Investigation Transversale (SIT). Jugées le 30 janvier dernier, elles ont été condamnées à un Travail d'Intérêt Général, à une amende et leur condamnation a fait l'objet d'une mention au casier judiciaire.

Nous, collectif de personnes issues de divers horizons, militant.e.s de tous âges, agissant en accord avec nos principes, exprimons toute notre solidarité avec les inculpé.e.s et les personnes emprisonnées. Nous appelons chacun.e à soutenir les inculpé.e.s, en participant à la caisse de soutien et en se rendant à leur procès. Nous appelons chacun.e à nous rejoindre dans notre lutte déterminée contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, contre VINCI et son monde, et contre tous les autres Grands Projets Inutiles et Imposés !

Le collectif francilien de lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes
(toutes les informations sur <http://nddl-paris.effraie.org>)

Pour participer à la caisse de soutien : envoyez vos chèques à l'ordre de « Les Ami-e-s de Clark Kent » en spécifiant bien au dos du chèque « Soutien à la lutte contre l'aéroport de NDDL » à l'adresse suivante : 9, rue François Debergue / 93100 Montreuil.

Récapitulatif des dates et lieux des procès

→ **12 mars au tribunal de Pantin à 9h30** : procès du Transfo, espace collectif occupé à Bagnolet qui accueille nos AG et l'atelier de construction de la cabane.

→ ~~28 février~~ à 9h30 devant le Juge des Enfants au TGI de Paris (reporté)

→ ~~11 mars~~ à 14h devant la 7ème chambre D du TGI de Versailles (reporté)

→ 13 mars à 13h30 au TGI de Paris (report possible)

Et en solidarité avec ceux/celles qui luttent pour le logement à Paris comme ailleurs, nous appelons à venir soutenir un camarade arrêté lors de l'occupation d'un immeuble : → **le 14 mars au TGI de Paris**